

Avis au public

En matière
d'Aménagement Communal
et de Développement
Urbain

Il est porté à la connaissance du public que le Projet d'Aménagement Particulier « Route d'Arlon », portant sur des fonds sis à Steinfort, introduit par le bureau « CO3 sàrl » au nom et pour le compte de la société « My Hill S.A. »,

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance, ce à partir du 7 octobre 2020.

Le projet relatif au Projet d'Aménagement Particulier est également publié pendant la même durée sur le site Internet de la Commune de Steinfort (www.steinfort.lu).

Dans le délai de 30 jours visé à l'alinéa qui précède, c'est-à-dire jusqu'au 6 novembre 2020 inclus, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion, par les personnes intéressées.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Guy Pettinger
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal